



SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH

Séance ordinaire du 20 octobre 2017 à 18 h, après convocation légale

Sous la Présidence de M. MIZZON Jean-Marie

Etaient présents :

M. THOUVENIN J.-Marie	M. ZENNER Bernard	M. BARBE Jérôme	M. HERGAT Michel
M. BALCERZAK Roland	Mme CONTRERAS Céline	M. PETERMANN Mathieu	Mme FRIIO Marie-Rose
M. LORENTZ Maurice	M. NOEL Guy	Mme CEDAT-VERGNE N.	M. LAVALLEE J.-Pierre
M. LEUBE Michel	M. VUILLEMARD Patrick	M. ANDRE René	M. CHRISTNACKER Daniel
M. DORVEAUX Lionel	M. FERRERO Marc	M. GANDECKI Claude	M. KLOP Jean
M. LOUIS Jean-Charles	Mme RENAUX Patricia	M. SAPIN Bruno	M. SCHREIBER Roger
M. WALTER Jean-Marie	M. GREINER Philippe	M. HEYERT Jean-Marc	M. HOLSENBURGER A.
M. JURCZAK Serge	M. MEDVES Jean-François	Mme SPERANDIO F.	M. TOCZEK Jean-Paul

Procurations :

Mme ZYDEK Christine	a donné procuration à	M. NOEL Guy
M. SZUREK Michel		M. LORENTZ Maurice
M. VOUIN Jean-Pierre		M. VUILLEMARD Patrick
M. BECKER Patrick		M. SCHREIBER Roger
M. SCHITZ Denis		M. FERRERO Marc
M. LAVAUT José		M. HEYERT Jean-Marc
M. BOGUET Henri		M. MIZZON Jean-Marie
Mme KHAMASSI Kheira		M. JURCZAK Serge
M. TARILLON Philippe		M. MEDVES Jean-François
Mme BRIER Marcelle		M. ANDRE René

Absents excusés :

M. LANGENFELD Guy	M. IORIO Antoine	M. WANNINGER J.-Marc
M. BROUILLET Laurent	Mme FICARRA Béatrice	M. PERON Patrick
M. PERLATI Daniel	M. CINO Frédéric	M. BAUR Denis
M. DI BARTOLOMEO R.	Mme SASSELLA Sylvie	

Absents non excusés:

M. LEBOURG Gérald	M. LATTWEIN Jean-François	M. FRIJO Antoine
Mme VENTOLINI F.	M. OCTAVE Henri	

Début de séance à 18h11 :

Membres en exercice : 52
Présents : 28
Procurations : 8
Absents : 16

Installation au point 3 des 7 délégués de Bertrange, Guénange et Stuckange.

A partir du point 4 :

Membres en exercice : 59
Présents : 32
Procurations : 10
Absents : 17

Arrivée de M. LAVAULLEE au cours du point 8.

A partir du point 8 et jusqu'à la fin de la séance :

Membres en exercice : 59
Présents : 33
Procurations : 10
Absents : 16

La séance est levée à 18h49.

Assistaient en outre :

Mme COLNOT Isabelle, directrice générale du SMiTU
M. ANDRE Cédric, directeur Adjoint du SMiTU
M. VAUTRELLE Alexandre, juriste du SMiTU
M. DIMEL Sébastien, responsable des finances du SMiTU,
Mme SCHLIENGER Sylvaine, chargée de mission PDU et Citézen du SMiTU
Mme BERNASSOLA Nathalie, chargée de mission Communication du SMiTU
Mme RAGNI Sandrine, secrétaire assistante du SMiTU

POINT II.1 – INFORMATION N° 2017/68 - DECISIONS PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION PERMANENTE DU PRESIDENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-10 ;
Vu l'article L.5211-10 Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération du Comité Syndical en date du 12 juillet 2016 relative à la délégation permanente accordée par le comité syndical au Président.

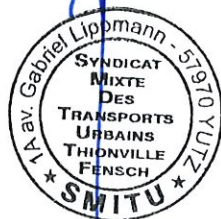
Le Président informe l'assemblée des décisions prises dans le cadre de la délégation permanente accordée par le Comité Syndical lors de sa réunion du 12 juillet 2016 :

- Décision n°07/2017 - Avenant n°2 à la convention d'honoraires conclue avec Maître CHOFFEL dans le cadre de l'affaire WEBER, pour un montant de 2 000 € H.T. soit 2 400 € T.T.C.
- Décision n°08/2017 - Signature du marché public M2017/0001 - Location - maintenance d'un photocopieur et fourniture de consommables d'impression, pour un montant de 10 839,60 € H.T. soit 13 007,52 € T.T.C.
- Décision n°09/2017 - Autorisation d'utilisation temporaire de bus au profit de la SEM Trans Fensch.
Cette autorisation a eu pour objet de permettre à la SEM Trans Fensch de disposer temporairement de véhicules supplémentaires pour son activité.
- Décision n°10/2017 - Autorisation d'utilisation temporaire de bus au profit de la SPL Trans Fensch.
Cette autorisation a eu pour objet de permettre à la SPL Trans Fensch d'utiliser le véhicule PMR avant son intégration à l'annexe des biens mis à disposition dans le cadre du contrat d'exploitation.
- Décision n°11/2017 - Signature de la consultation n° 2017/01 – Travaux d'installation de modules sanitaires sur le réseau Citéline, pour un montant de 20 000 € H.T. maximum soit 24 000 € T.T.C.
- Décision n°12/2017 - Signature d'un devis avec le cabinet Cloix Mendès-Gil en vue de la production d'une note relative à diverses problématiques de droit social au sein des entités Trans Fensch, pour un montant de 5 000 € H.T. maximum soit 6 000 € T.T.C.
- Décision n°13/2017 - Signature de l'avenant n°3 au marché n°2015/0005 – Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage du projet de transport en commun en site propre (TCSP).
La conclusion de l'avenant a eu pour objet de permettre l'ajustement du planning de réalisation du projet et de régler les conséquences financières liées à ces changements.
La signature de cet avenant porte le montant de la tranche ferme du marché public à 2 320 982,10 € H.T. soit 2 785 178,52 € T.T.C.
- Décision n°14/2017 - Accord-cadre 2014/0007 – Signature de l'avenant n°1 au marché subséquent n°5 – Création d'un nouveau site internet pour le SMiTU.
La conclusion de l'avenant a eu pour objet de permettre la prolongation la durée d'exécution du marché et d'ajouter des prestations liées à l'évolution du site internet, pour un montant de 80 € H.T. par heure de création graphique web et 40 € H.T. par heure de travail de développement web.
- Décision n°15/2017 - Accord-cadre 2014/0007 – Signature du marché subséquent n°8 : création/ réalisation et pose éventuelle de panneaux de porte ou mural pour les bureaux du SMiTU, pour un montant de 1 151 € H.T. soit 1381,20 € T.T.C.

- Décision n°16/2017 – Décision modificative - Accord-cadre 2014/0007 – Signature du marché subséquent n°8 : création/ réalisation et pose éventuelle de panneaux de porte ou mural pour les bureaux du SMiTU, pour un montant de 1 621 € H.T. soit 1945,20 € T.T.C.
- Décision n°17/2017 – Décision modificative – Accord-cadre 2014/0007 – Signature du marché subséquent n°9 : création et fourniture de roll up, pour un montant de 470 € H.T. soit 564 € T.T.C.
- Décision n°18/2017 – Décision modificative – Accord-cadre 2014/0007 - Signature du marché subséquent n°8 : création/ réalisation et pose éventuelle de panneaux de porte ou mural pour les bureaux du SMiTU (modification de l'imputation).
- Décision n°19/2017 – Décision modificative – Accord-cadre 2014/007 – Avenant n°1 au marché subséquent n°5 : création d'un nouveau site internet pour le SMiTU.
La conclusion de l'avenant a eu pour objet de permettre la prolongation de la durée d'exécution et d'ajouter un forfait horaire pour des prestations ponctuelles liées à l'évolution du site internet (80 € H.T. par heure de création graphique web et 40 € H.T. par heure de travail de développement web).
- Décision n°20/2017 – Décision modificative – Signature du marché M2017/0001 – Location – maintenance d'un photocopieur et fourniture de consommables d'impression.
La modification a eu pour objet d'ajouter, en cas de dépassement du forfait mensuel de 5 000 copies noir et blanc et 5 000 copies couleur, les coûts unitaires suivants :
 - 0,0032 € HT par copie noir et blanc supplémentaire
 - 0,0289 € HT par copie couleur supplémentaire
- Décision n°21/2017 – Avenant n°2 à la convention d'honoraires conclue avec Maître Choffel dans le cadre de l'affaire WEBER.
La décision a pour objet de modifier la décision n°07/2017 afin d'y ajouter le coût des déplacements et des écritures supplémentaires non inclus dans le forfait de base et rendus nécessaires dans l'évolution du contentieux.

Pour extrait conforme,
A Yutz, le 20 octobre 2017
Le Président

Jean-Marie MIZZON



PUBLIÉ-NOTIFIÉ
Le ...23/10/17.....
Le Président du SMITU